

Les RPS

Dernière mise à jour : 11-11-2013

La fédération des ESH et les syndicats de salariés de la branche ont décidé d'entamer des négociations dans le but d'aboutir à un accord sur les risques psychosociaux (RPS).

C'est le cabinet IDEE Consultant qui nous accompagnera lors de cette démarche .

Qu'entend t'on généralement par Risques Psychosociaux ?

1er juin : Mise en ligne du questionnaire RPS

Le positionnement de la CGT sur ce questionnaire.

{mospagebreak title=RPS definition} Les risques psychosociaux, kezaoko ?

Prévenir le stress, le harcèlement ou les violences

Troubles de la concentration, du sommeil, dépression... Un nombre grandissant de salariés déclarent souffrir de symptômes liés aux risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Les RPS sont nocifs pour les salariés mais également pour l'entreprise (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir.

Suite aux mutations du monde du travail telles que la complexité grandissante des tâches, la suppression de temps morts, l'individualisation ou les exigences accrues de la clientèle, les risques psychosociaux sont en plein développement.

Ainsi, 20 % des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail.

Les risques psychosociaux regroupent :

- le stress au travail,
- les violences internes (commises au sein de l'entreprise par des salariés : conflit, brimades, harcèlement moral, ...),
- les violences externes (commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise),
- l'épuisement professionnel (ou burn-out),
- les formes de mal-être, de souffrance, de malaise ressenties par les salariés.

Ces risques, ont souvent des causes communes : Charge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, organisation du travail, mode de management... Mais ces risques ont également des spécificités qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de prévention.

Des risques difficiles à appréhender

Les acteurs de l'entreprise se sentent souvent démunis pour lutter contre les RPS. Car face à une même situation de travail « stressante » ou tendue, les salariés peuvent réagir différemment. Résultat : les actions de prévention menées sont trop souvent uniquement centrées sur les salariés. Or, pour supprimer ou réduire les effets du stress et des violences, il convient de prendre en compte les sources de risques dans l'organisation et l'environnement du travail de l'entreprise.

Une prévention nécessaire

Les risques psychosociaux doivent être gérés au même titre que les autres risques professionnels. Comme l'impose la réglementation, il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures adaptées et de donner la priorité aux mesures susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible.

Une enquête sur les RPS est en cours au sein de la branche des ESH, à suivre ...